

http://www.acgtp.fr/acgtp_1/spip.php?article1194



Confinement allégé

- Actualités - 2020 -



Date de mise en ligne : samedi 28 novembre 2020

Copyright © ACGTP - Tous droits réservés

Confinement allégé

A partir du samedi 28 novembre, les règles du confinement sont allégées :

- 1 - vous pouvez dorénavant rouler 3 heures et dans un rayon de 20 km ;
- 2 - l'attestation est obligatoire.

En revanche, vous devez rouler en solo. Les activités groupées sont interdites pour les adultes. Les règles de distanciation sociale s'appliquent pendant cette période de confinement allégé.

Chacun est libre. Mais, en roulant en groupe, vous vous exposez à une amende forfaitaire de 135_€. De plus, par respect et pour aider pour les entreprises fermées (bar, restaurants,..), nous devons être solidaires et appliquer les règles. Si tout le monde joue le jeu, nous pouvons espérer des sorties groupées à partir de la mi-janvier.

Alors profitons de cette période pour remettre la machine en route. Chacun dispose d'un mois et demi pour affiner sa préparation et être au top pour la saison 2021.

Prenez soins de vous !
Sportivement !